

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, Maire.

Date de convocation : 6 novembre 2017

Etaient présents:

Mmes CLARY – – LAPERGUE

Mrs GARDOU - BLANC – DELPECH – RICHARD – ROUQUIE

Etaient absents :

Mmes PFEIFEL et DELTEIL

Mrs GOUAULT et MOULY

Secrétaire de séance : Jean-Luc GARDOU

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé.

Madame le Maire constate que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire aborde l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative pour acquisition de la maison du bourg
- Décision modificative pour la dématérialisation des actes vers la Préfecture et signature de la convention
- Questions diverses

DELIBERATION 14.11.2017/01

Décisions modificatives pour achat maison du bourg :

Afin de finaliser l'acquisition de la maison du bourg, il est nécessaire de réaliser deux décisions modificatives au budget communal afin de créer l'opération 39 acquisition maison du bourg.

Pour ce faire nous allons ouvrir des crédits supplémentaires en recette compte 1641 (correspondant à l'emprunt) pour 130.000€

Et régler sur le compte de dépense 2132 (immeuble de rapport) pour 130.000€

Nous allons procéder à des virements de crédits en réduisant les opérations 36 Lavoir (chapitre 21) pour 9000€ et l'opération 15 Mairie (chapitre 21) pour 24580€

Et nous ouvrirons les crédits sur l'opération 39 Maison du Bourg (chapitre 21) pour 30.000€ afin de régler les fonds propres pour l'achat de la maison et 3580€ (chapitre 21) pour régler les frais de notaire.

Ces deux décisions modificatives étant équilibrées.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

DELIBERATION 14.11.2017/02

Décision modificative pour la dématérialisation des actes et signature de la convention avec la Préfecture

Notre fournisseur de logiciels informatique nous a fait parvenir les devis concernant la dématérialisation des actes vers la Préfecture.

Le montant global, comportant la clef de signature électronique et la mise en place des logiciels s'élève à 726€. La formation est offerte par notre fournisseur.

L'opération 15 Mairie comportant déjà la somme nécessaire à ces frais, il sera juste procédé à un changement de chapitre.

Pour ce faire, nous allons réduire le chapitre 20 pour 726€

Et ouvrir le chapitre 21 pour 726€

Mme le Maire demande l'autorisation de signer la convention de dématérialisation des actes avec la Préfecture.

Le Conseil vote pour à l'unanimité pour cette décision modificative et autorise Mme le Maire à signer la convention de dématérialisation des actes avec la Préfecture.

Questions diverses

- La commune « 100% compostage » : les habitants doivent se préparer mais cela reste difficile à mettre en place. Il faudra envisager de faire beaucoup de communication afin de faire accepter les différents modes de tris par la population.
- Une journée citoyenne sera programmée l'année prochaine.
- La date de mise en place des décorations de Noël sera fixée en fonction de la météo.
- Concernant la mise en place de la crèche, une première après-midi est fixée le vendredi 24.11 à partir de 14 h afin de tout amener à l'église.
Un mail sera fait aux absents afin de les informer de cette date.
Il sera acheté un sapin synthétique pour compléter le décor.
- Mme le Maire convoquera la commission du cimetière prochainement.
Suite à une réunion à laquelle elle a participé, elle nous fait part de la complexité des lois relatives aux cimetières, aussi bien concernant la gestion que l'entretien de ces derniers.
- Le PNR nous a adressé un courrier nous demandant de prendre une délibération instaurant une déclaration préalable pour l'édifice et le démolition de clôture. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Une réflexion est en cours concernant un appel aux dons auprès de la population afin d'acquérir un chemin de croix. Après prise de contact auprès de notre Trésorier Mr Céré, il semble extrêmement compliqué de faire porter cette

- démarche par la commune. Il serait souhaitable qu'une association porte ce projet.

Il faudrait sonder la population afin d'évaluer si une majorité serait intéressée pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10